

N° 2023-17

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 02 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 16

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mai, sur convocation faite le 27 avril, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la salle annexe de la Mairie de Beaugeay.

Présents titulaires (13) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, LOUVRIER Franck, MARTIN Alain, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie Laure, PACAUD Lionel, PERLADE Lydie, PRUGNIERES Anne-Cécile

Présents suppléants (1) : MARCON Julie

Pouvoirs (2) : COGNE Geneviève à CLOCHARD Roland, PORTRON Didier à COUESNON Elsa

Excusés : GAURIER Sylvain, VINOT Valérie

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY – Président

Objet : Transformation d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des effectifs,

Considérant que ce poste est actuellement vacant suite à la mutation d'un agent au 15/05/2021,
Considérant la procédure de recrutement réalisée,
Considérant la nécessité de transformer un poste au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe en un poste au grade d'agent social suite à la procédure de recrutement,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide de

- Supprimer un emploi permanent d'agent social principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps non complet à 33/35ème à compter du 17/05/2023,
- Créer un emploi permanent d'agent social à temps (catégorie C) non complet à 33/35ème à compter du 17/05/2023 pour assurer les fonctions d'agent d'accueil petite enfance,
- Préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- Mettre à jour le tableau des effectifs du syndicat au 17/05/2023,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la transformation de ce poste.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,

Le Président.
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en sous-préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20230502-2023 _ 17DE

Affiché le : 23 MAI 2023

Certifié exécutoire le : 23 MAI 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat